

PROCES VERBAL – CONSEIL SYNDICAL
Séance du 14 avril 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, Salle de réunion du Centre de Formation Multimétiers de la Haute Gironde à Reignac, sous la présidence de Monsieur Baldès.

Date de la convocation : 7 avril 2015

Secrétaire de séance : Monsieur Henrionnet Jean-Paul (Cdc de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 45

CdC du canton de Blaye (15) :

Titulaires : Baldès D. – Roturier J. – Villar P. – Laé G. – Jourdan A. – Loriaud X. – Margueritte B. – Duez JP. – Goutte M. – Olivan F. – Pastor GA. – Coronas P.
Suppléants : Rochet JL. – Carreau G. – Diver B.

CdC du canton de Bourg (7) :

Titulaires : Blouin J. – Joly P. – Bayard D. – Rodriguez R. – Guinaudie V. – Roux J.
Suppléant : Saez C.

CdC de l'Estuaire (9) :

Titulaires : Bournazeau B. – Lavie-Cambot B. – Grenier B. – Bailan B. – Ducout V. – Gandré A. – Henrionnet JP.
Suppléants : Maurin P. – Laisné JJ.

CdC du canton de Saint-Savin (14) :

Titulaires : Perdriaud P. – Cluzeau H. – Gelez J. – Misiak B. – Page E. – Renard A. – Bernard D. – Monestier J. – Roques P. – Despérieres JL. – Dumas L.
Suppléants : Labeyrie JP. – Salvi E. – Benoit D.

Nombre de membres titulaires absents : 31

CdC du canton de Blaye (4) : Pelisson A. – Sarton M. – Merchadou P. – Bourdeau A.

CdC du canton de Bourg (9) : Pouchard E. – Gaillard M. – Touret P. – Gravino B. – Besson D. – Plandé H. – Roman C. – Giresse G. – Verges C.

CdC de l'Estuaire (6) : Plisson Ph. – Rigal JM. – Labrieux Ph. – Renou P. – Terrance J. (excusé) – Vérit AM.

CdC du canton de Saint-Savin (12) : Edard JJ. (excusé) – Busquets B. – Lecoïnte H. – Soullignac J. – Pelleton P. – Picq M. – Trophime S. (excusé) – Domens JP. – Jaubleau M. – Laclotte I. – Puchaud-David V. – Moulin E.

Monsieur Henrionnet Jean-Paul (Cdc de l'Estuaire) a été désigné secrétaire de séance par le Conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie : 44 membres présents sur 67.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis Baldès. Sur proposition du Président, le Conseil Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil.

Compte administratif 2014

(Délibération n°2015.04.14.001)

Monsieur le Président informe que le résultat pour l'exercice de clôture de l'exercice un excédent de 58 879,31 € en fonctionnement et un déficit de 58 831,10 € en investissement, soit un résultat excédentaire cumulé de

48,21 €. Pour rappel, l'exercice 2013 présentait un résultat excédentaire de 22 808,10 € en fonctionnement et de 38 000,00 € en investissement, soit un résultat excédentaire de 60 808,10 €.

Après report de l'exercice 2013, le résultat de clôture de l'exercice 2014 présente un excédent de 81 687,41 € en fonctionnement et un déficit de 20 831,10 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 60 856,31 €. Monsieur le Président invite Monsieur Despériez, doyen d'âge de l'assemblée et délégué de la Communauté de Communes du canton de Saint-Savin, à présider la séance et à procéder au vote.

Monsieur Baldès, Président du Syndicat Mixte, ne participe pas au vote.

Décision : Sur proposition de Monsieur Despériez Jean-Luc (Communauté de communes du canton de Saint-Savin), doyen d'âge de l'assemblée, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif du Budget Général M14 de l'exercice 2014.

Compte de gestion 2014

(Délibération n°2015.04.14.002)

Monsieur le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-31, L2343-1 et L2343-2, il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 et de donner quitus à Monsieur le Receveur de la Trésorerie.

Il indique que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisées par le Receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Syndicat Mixte.

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 et donne quitus à Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Blaye.

Affectation de résultat 2014

(Délibération n°2015.04.14.003)

Madame Salvi (Cdc du canton de Saint-Savin) entre en séance.

Monsieur le Président rappelle que le résultat de l'exercice 2014 présente un excédent de 58 879,31 € en fonctionnement et un déficit de 58 831,10 € en investissement. Le résultat de l'exercice 2013 présente un excédent de 22 808,10 € en fonctionnement et un excédent de 38 000,00 € en investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat 2014, comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	excédent	+ 58 879,31 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	+ 22 808,10 €
	déficit	
Résultat de clôture à effectuer (A1)	excédent	+ 81 687,41 €
	déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	
	déficit	- 58 831,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	+ 38 000,00 €

	déficit	
Résultat comptable cumulé	excédent	
	déficit	- 20 831,10 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		42 857,40 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		22 500,00 €
Solde des restes à réaliser	excédent	
	déficit	- 20 357,40 €
Besoin réel de financement (D001)		41 188,50 €
Excédent réel de financement (R001)		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat déficitaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)		50 000,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		31 687, 41 €

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 31 687,41 €	D001 : 20 831,10 € solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 50 000,00 €

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessus.

Participations des Communautés de Communes 2015

(Délibération n° 2015.04.004)

Monsieur le Président indique que le montant global de la participation des Communautés de communes au Syndicat Mixte, inscrit au projet de Budget Primitif 2015 qui sera proposé au vote de l'Assemblée ci-après, s'élève à 45 000,59 €. Elle se répartit de la manière suivante entre les Communautés de communes, selon les critères prévus aux statuts du Syndicat Mixte :

	Potentiel fiscal (fiche DGF 2014)	% Potentiel fiscal	1ère part 22 500,30 €	Population (fiche DGF 2014)	% population	2ème part 22 500,29 €	Cotisations 2015	%
CdC Saint-Savin	3 272 324	16,6%	3 729,72	22 914	35,2%	7 913,37	11 643,08 €	25,9%
CdC Saint-Ciers	12 012 129	60,8%	13 691,13	12 997	19,9%	4 488,52	18 179,66 €	40,4%
CdC Bourg	1 806 125	9,1%	2 058,58	13 677	21,0%	4 723,36	6 781,94 €	15,1%
CdC Blaye	2 650 410	13,4%	3 020,87	15 564	23,9%	5 375,04	8 395,91 €	18,7%
TOTAL	19 740 988	100,0%	22 500,30	65 152	100,0%	22 500,29	45 000,59 €	100,0%

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide le montant des participations financières des Communautés de communes au Syndicat Mixte au titre du Budget Primitif 2015, telles que présentées ci-dessus.

Budget Primitif 2015

(Délibération n° 2015.04.14.005)

Monsieur le Président présente les objectifs en termes de réalisation :

- Enrichir et finaliser le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement
- Définir le projet politique du SCoT (Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Poursuivre l'Evaluation Environnementale / incidences environnementales du PADD
- Commencer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Renégocier la convention de mise à disposition du personnel avec le Syndicat Mixte du Pays (avant août 2015).
- Mettre en place les mesures et outils de communication pour informer la population, faciliter l'appropriation et la concertation :
 - Création d'un site Internet dédié (intégré à l'offre de RCT)
 - Réunions avec les Personnes Publiques Associées
 - Réunions publiques
 - Achat d'un registre pour permettre au public de consigner leurs avis et commentaires sur le projet de SCoT
 - Outils de communication (4 pages, expositions) : coûts d'impression non intégrés à l'offre de RCT (sauf expositions)

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2015 suivant. Le Budget Général s'équilibre ainsi :

Section	Montant de crédits proposé
Fonctionnement	
Dépenses	82 788,00 €
Recettes	82 788,00 €
Investissement	
Dépenses	128 815,00 €
Recettes	128 815,00 €

Monsieur le Président demande au Conseil de voter le Budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 tel que présenté en séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants et L.2312-1 et suivants.

Questions diverses :

Monsieur Despérierz (Cdc du canton de Saint-Savin) rappelle que l'enquête publique sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Aquitain est en cours. Elle est consultable sur internet et un affichage obligatoire d'information est fait en mairie du 27 avril au 5 juin. Les nouveaux documents mis en consultation n'indiquent



pas clairement si les remarques des SCOT, dont le nôtre, ont été prises en compte. Une réunion publique pour notre territoire aura lieu à Libourne.

Monsieur Baldès rappelle que le SYSDAU et le SYBARVAL (Bassin d'Arcachon) ont émis un avis défavorable.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL



Denis BALDÈS

